

ECETIA Intercommunale SCRL

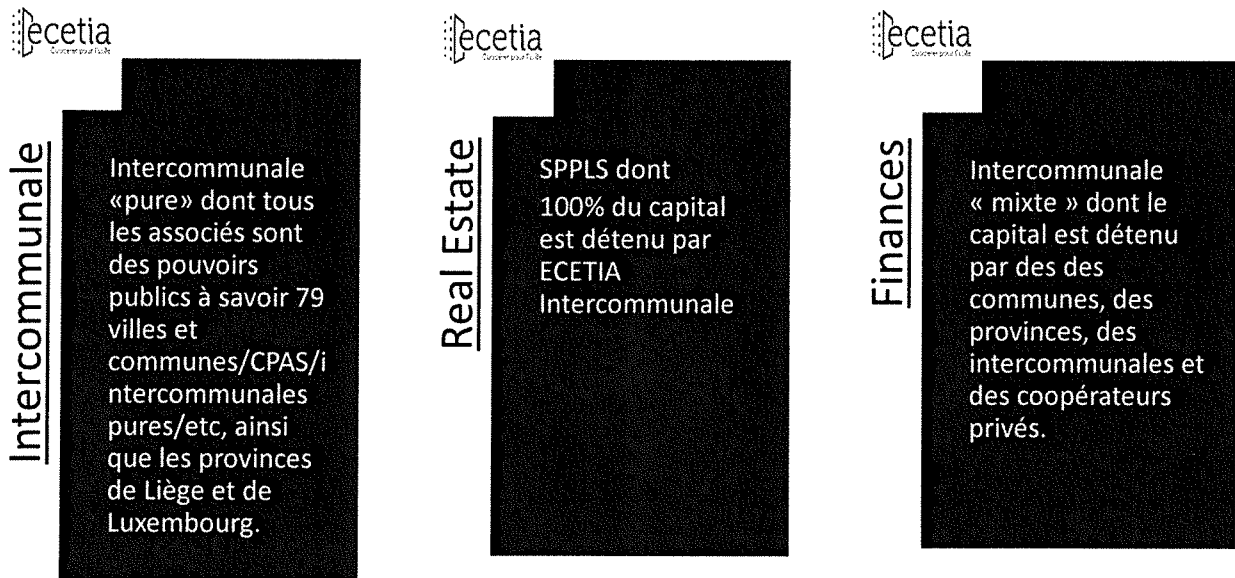
Rapport de rémunération

Table des matières

1	Introduction	2
2	La Gouvernance	3
2.1	Les organes	3
2.2	La structure fonctionnelle.....	6
3	Le Rapport de rémunération	7
3.1	Informations relatives aux administrateurs publics – Année 2020	7
3.2	Informations relatives aux gestionnaires – Année 2020	13

1 Introduction

Le Groupe ECETIA se compose de deux intercommunales et d'une société à participations publiques locales significatives (SPPLS).

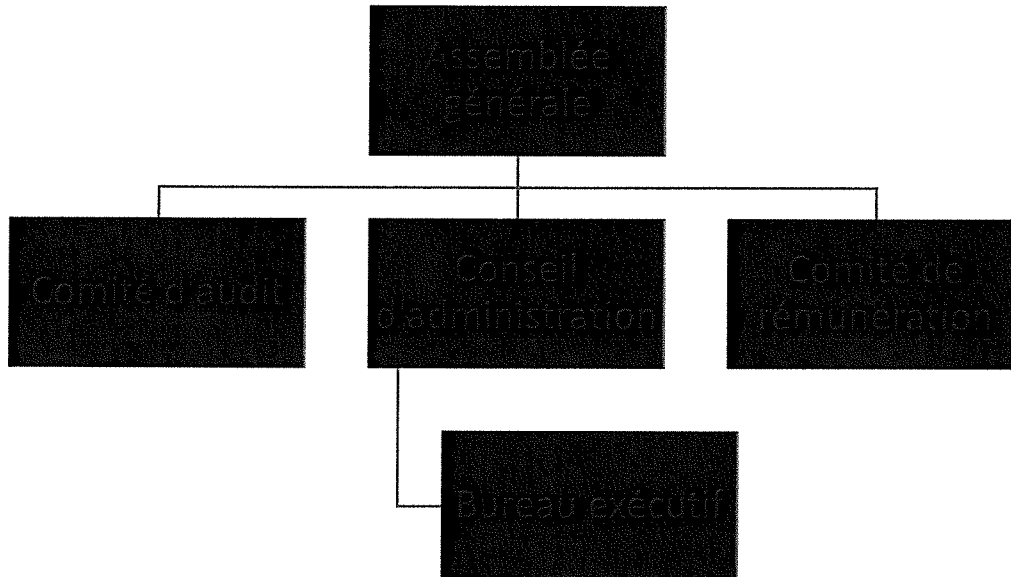


Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion, de vous faire rapport sur l'évolution des affaires de l'intercommunale au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice, ainsi que l'affectation des résultats obtenus.

2 La Gouvernance

2.1 Les organes

2.1.1 Organigramme



2.1.2 L'Assemblée Générale

A la date du 30/04/2021, l'actionnariat d'Ecetia Intercommunale est composé de¹ :

- 58 communes,
- 2 provinces,
- 1 AIS
- 12 CPAS,
- 2 intercommunales pures,
- 3 zones de secours et,
- 1 zone de police.

Deux Assemblées Générales Ordinaires se sont déroulées, conformément à l'article L 1523-13 du CDLD et aux articles 44 et suivants de ses statuts, les 23 juin 2020 et 15 décembre 2020.

Communes : AMAY, ANDENNE, ANS, ANTHISNES, AUBEL, AWANS, AYWAILLE, BASSENGE, BEYNE-HEUSAY, BLEGNY, CHAUDFONTAINE, CLAVIER, COMBLAIN-AU-PONT, CRISNEE, DISON, ENGIS, ESNEUX, FERRIERES, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER, FLEMALLE, FLERON, GEER, GENAPPE, GRACE-HOLLOGNE, HANNUT, HERSTAL, HERVE, HUY, JALHAY, JUPRELLE, LIEGE, LIMBOURG, MALMEDY, MARCHIN, MODAVE, NEUPRE, OUFFET, PEPINSTER, REMICOURT, RIXENSART, SAINT-GEORGES, SAINT-NICOLAS, SERAING, SOUMAGNE, SPA, SPRIMONT, STAVELOT, STOUMONT, THEUX, TROIS-PONTS, TROOZ, VERVIERS, VILLERS-LE-BOUILLET, VISE, WAIMES, WANZE, WAREMME, WELKENRAEDT

Provinces : LIEGE et LUXEMBOURG

AIS : ADL VILLERS-LE-BOUILLET

CPAS : ANS, BASTOGNE, COMBLAIN-AU-PONT, DISON, FERRIERES, FLERON, HASTIERE, LIEGE, QUIEVRAIN, REMICOURT, SOUMAGNE, SPA

Intercommunales pures : CIESAC, IMMOBILIERE PUBLIQUE (Seraing)

Zones de police et de secours : IILE, CONDROZ, HEMECO, HESBAYE

2.1.3 Le Conseil d'administration

Conformément à ses statuts, le Conseil d'administration d'Ecetia Intercommunale est composé de 15 membres :

A compter du 25 juin 2019	
Thierry WILLEMS	Président
Henri CHRISTOPHE	Vice-Présidence
Natacha MOSSOUX	Administratrice
Luc DELVAUX	Administrateur
Philippe DUBOIS	Administrateur
Sarah EL HASNAOUI	Administratrice
Salvatore GAGLIARDO	Administrateur
Muriel GERKENS	Administratrice
Philippe GROSJEAN	Administrateur
Luc LEJEUNE	Administrateur
Valter POLESE	Administrateur
Layla BOUAZZA	Administratrice
Mustafa BAGCI	Administrateur
Benoît CLOSSON	Administrateur
[Poste vacant]	

Le Conseil d'administration s'est réuni dix (10) fois au cours de l'exercice 2020, à savoir les 20 janvier, 17 février, 30 mars, 4 mai, 23 juin, 30 juillet, 1^{er} septembre, 6 octobre, 28 octobre et 3 décembre 2020.

2.1.4 Le Bureau exécutif

Le Bureau exécutif est actuellement composé de la manière suivante :

A compter du 27 juin 2019	
Thiery WILLEMS	Président
Henri CHRISTOPHE	Vice-Président
Layla BOUAZZA	Membre

En sus de la participation aux dix (10) réunions du Conseil d'administration, le Bureau exécutif s'est réuni par ailleurs à six (6) reprises au cours de l'exercice 2020, à savoir les 2 mars, 24 mars, 20 mai, 2 juin, 3 décembre et 10 décembre 2020.

2.1.5 Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a notamment pour mission :

- la communication au Conseil d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;
- l'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le Comité d'audit est actuellement composé de la manière suivante :

A compter du 27 juin 2019	
Valter POLESE	Président
Philippe GROSJEAN	Membre
Luc DELVAUX	Membre

Le Comité d'audit s'est réuni à deux (2) reprises au cours de l'exercice 2020, à savoir les 20 avril et 14 octobre 2020.

2.1.6 Le Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a notamment pour mission :

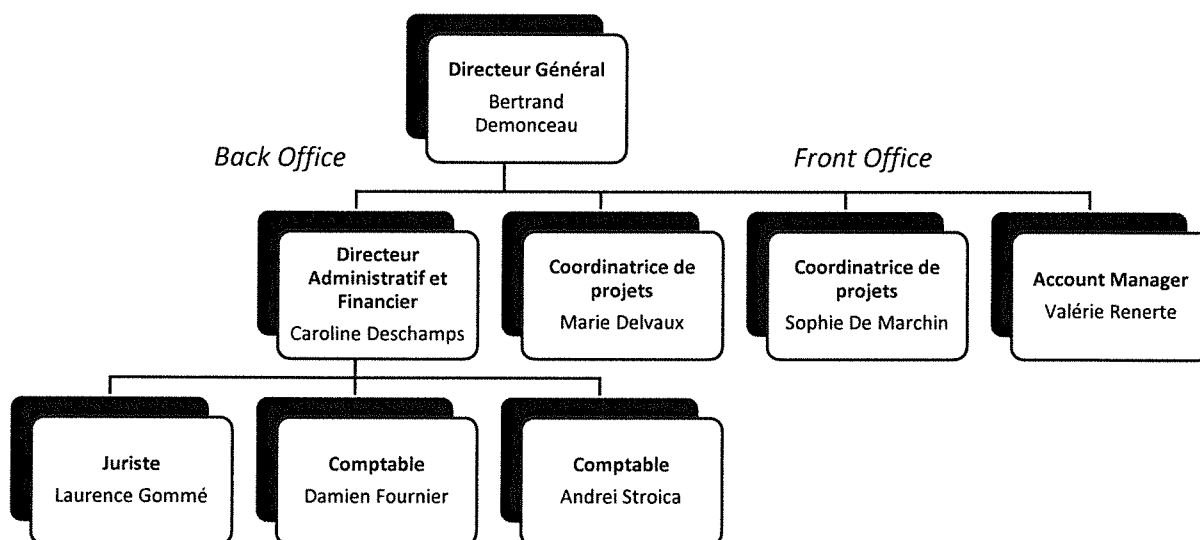
- l'émission, après en avoir informé le Conseil d'administration, des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit ;
- l'établissement annuellement et l'approbation d'un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération ;
- l'émission des recommandations et propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Le Comité de rémunération est actuellement composé de la manière suivante :

A compter du 27 juin 2019	
Mustafa BAGCI	Membre
Philippe GROSJEAN	Membre
Philippe DUBOIS	Membre

Le Comité de rémunération s'est réuni à deux (2) reprises au cours de l'exercice 2020, à savoir les 23 avril et 10 décembre 2020.

2.2 La structure fonctionnelle



Commentaire :

Les membres du personnel visés ci-dessus sont engagés sur le payroll d'Ecetia Intercommunale. Toutefois, les frais de rémunérations sont supportés *via* le Groupement TVA et répartis, selon un prorata, entre les différents entités Ecetia (Ecetia Intercommunale, Ecetia Finances et Ecetia Real Estate).

A

3 Le Rapport de rémunération

3.1 Informations relatives aux administrateurs publics – Année 2020

Le régime des rémunérations des mandataires a été revu suite à l'adoption du Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales (ci-après le « Décret Gouvernance »).

3.1.1 Règles générales

Lors de son Assemblée générale du 25 juin 2019, ECETIA Intercommunale a fixé les jetons de présences des administrateurs et membres du Bureaux exécutifs, mais également des rétributions des Présidents, Vice-Président sur proposition du Comité de rémunération du 23 avril 2019.

Conformément à l'article L1523-17 § 2 du CDLD, le Comité de rémunération doit établir annuellement un rapport écrit comprenant les informations sur :

1° les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ;

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Dans une logique de « Groupe », les sociétés ECETIA Intercommunale SCRL et ECETIA Finances ont décidé collégalement ce qui suit en termes de politique de rémunération des membres de leurs Conseils d'administration et de leurs Comités d'audit ainsi que des membres des Organes Restreints de Gestion (ORG) qu'elles décideraient d'instaurer, en ce compris ceux d'un éventuel Bureau exécutif (BE).

- A) Les membres des CA et des ORG** (en ce compris les membres d'un éventuel BE) percevront un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions des différents organes organisées à une même date, quelle que soit l'intercommunale concernée.

Le débiteur du jeton sera, dans l'ordre et selon que les personnes siègent dans tous ou seulement certains organes : ECETIA Intercommunale, puis ECETIA Finances.

Conformément à l'article L5311-1, §7 (nouveau) du CDLD, cette règle s'applique également aux jetons de présence des Présidents et vice-Présidents d'un éventuel ORG (ou d'un éventuel BE) dans l'hypothèse où cette (vice) Présidence ne serait pas assurée par les Président et vice-Président du CA.

- B) Les membres du Comité d'audit** percevront un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions du Comité d'audit organisées à une même date, quelle que soit l'intercommunale concernée et peu importe qu'ils siègent dans un seul ou dans plusieurs comités d'audit.

Le débiteur du jeton sera, dans l'ordre et selon que les personnes siègent dans tous ou seulement certains organes : ECETIA Intercommunale, puis ECETIA Finances.



- C) **Les Présidents et vice-Présidents du CA** percevront une seule rémunération, peu importe qu'ils soient Président ou vice-Président du (des) CA de l'une, deux ou des trois des intercommunales ECETIA.

Le débiteur de la rémunération du Président et vice-Président de plusieurs CA sera l'intercommunale justifiant le montant de rémunération le plus élevé en application de l'article L 5311-1 (nouveau) et l'annexe 1^{ère} (nouvelle) du CDLD.

Les mandats des administrateurs d'Ecetia Real Estate sont gratuits et prendront fin à l'échéance d'une période de 6 ans (2025).

Jetons de présence des Administrateurs :

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 € brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990, qui au 1^{er} avril 2020, s'élevait à 1,7410. Le montant du jeton s'élève donc à 125,00 EUR x 1,7410 = 217,63 € brut

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser, pour un conseil d'administration, 12 réunions par an et ce, conformément à l'article L5311-1§11 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

Rémunérations et avantages en nature de la Présidence

Sur base de la réglementation applicable (article L5311-1 du CDLD et annexe du CDLD fixant les plafonds en matière de rémunérations et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés de président), le plafond barémique est déterminé sur base des trois critères suivants :

1. Critère de la population (limites des classes arrondies pour plus de lisibilité) :

- Population de plus de 450.000 habitants

Au moment du dernier renouvellement des instances, Ecetia Intercommunale était composée de 47 communes représentant 988.870 habitants.

2. Critère du Chiffre d'affaires :

- Chiffre d'affaires de plus de 2.750.000 € à 15.500.000 €

Le chiffre d'affaires à considérer est celui repris dans les derniers comptes annuels (comptes 70 à 74 et 70 à 76A à partir des comptes annuels 2016) approuvés par l'Assemblée générale ou à défaut de mention du chiffre d'affaires, l'addition des comptes 9900 et 60/61.

Au moment du dernier renouvellement des instances, le chiffre d'affaires d'ECETIA Intercommunale repris dans les derniers comptes annuels s'élève à 3.608.406,63 €.

3. Critère du personnel occupé en ETP :

- Moins de 10 personnes occupées : Pers = 0,25

Le nombre de personnes occupées est calculé en équivalents temps plein inscrits au registre du personnel. En cas de fusion ou de restructuration d'une personne morale, le nombre de personnes occupées pris en référence est celui figurant dans le rapport de fusion ou de restructuration.

Au moment du dernier renouvellement des instances, ECETIA Intercommunale employait 5,2 personnes en équivalent temps plein.

Sur la base de ces trois critères, le plafond applicable à la rémunération de la Présidence d'ECETIA Intercommunale s'élève à 11.426,94 € brut, avantages en nature inclus.

Pour information, le montant susvisé indexé sur base de l'indice pivot en vigueur au 01/04/2020 (1,7410) s'élève à 19.894,30 € brut.

Rémunérations et avantages en nature de la Vice-présidence

Le montant maximal annuel brut des jetons de présence ou de la rémunération et des avantages en nature du vice-président ne peut être supérieur à septante-cinq pourcents du montant maximal de la rémunération et des avantages en nature que peut percevoir le président de la même personne morale.

Considérant que la rémunération et avantages en nature du Président s'élève à 11.426,94 € brut, le plafond applicable à la rémunération de la Vice-Présidence d'ECETIA Intercommunale s'élève à 8.570,21 EUR brut, avantages en nature inclus.

Pour information, le montant susvisé indexé sur base de l'indice pivot en vigueur au 01/04/2020 (1,7410) s'élève à 14.920,74 € brut.

Jetons de présence des membres des Organes Restreints de Gestion

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 EUR brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990, qui au 1^{er} avril 21020, s'élevait à 1,7410. Le montant du jeton s'élève donc à 125,00 EUR x 1,7410= 217,63 € brut.

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser :

- pour un organe restreint de gestion qui gère un secteur d'activité, 12 réunions par an ;
- pour un bureau exécutif, 18 réunions par an ;

et ce, conformément à l'article L5311-1§11 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

Jetons de présence des membres du Comité d'audit

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 € brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990, qui au 1^{er} avril 2020, s'élevait à 1,7410. Le montant du jeton s'élève donc à 125,00 EUR x 1,7410= 217,63 € brut.

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser trois réunions par an et ce, conformément à l'article L5311-1, §11, alinéa 2 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

Les fonctions de Direction

En 2020, le Groupe ECETIA compte 1 équivalent temps plein aux fonctions de direction.

Le salaire annuel brut contractuel de la fonction de Direction s'élève à 125.634,83 € (hors ATN) au 1^{er} janvier 2020.

Il convient de noter que les salaires du personnel, en ce compris celui de la fonction de Direction, sont supportés par ECETIA Intercommunale SCRL.

Les prestations réalisées par le personnel d'Ecetia Intercommunale SCRL au bénéfice d'Ecetia Finances SCRL et Ecetia Real Estate SA sont refacturées à celles-ci dans le cadre d'un Groupement TVA. Il n'y a donc pas de frais de personnel à charge de ces deux dernières.

3.1.2 Informations relatives aux mandats, à la rémunération des administrateurs publics à la participation aux réunions des organes – Année 2020.

Titre	Nom, prénom	Durée du mandat		Rémunération annuelle brute	Détail & Justification de la rémunération	Nbr de réunions	% présence
		Début	Fin				
Conseil d'administration							
Président	WILLEMS THIERRY	01/02/2019	24/06/2025	19.796,79 €	Rémunération annuelle	10 / 10	100%
Vice-président	HENRI CHRISTOPHE	26/06/2018	24/06/2025	12.982,55 €	Rémunération annuelle	8 / 10	80%
Administrateur	BAGCI MUSTAFA	05/11/2019	24/06/2025	1.950,15 €	Jeton(s) de présence	9 / 10	90%
Administratrice	BOUAZZA LAYLA	05/11/2019	24/06/2025	2.163,52 €	Jeton(s) de présence	10 / 10	100%
Administrateur	CLOSSON BENOIT	25/06/2019	24/06/2025	1.732,52 €	Jeton(s) de présence	8 / 10	80%
Administrateur	DELVAUX LUC	22/03/2018	24/06/2025	1.945,89 €	Jeton(s) de présence	9 / 10	90%
Administrateur	DUBOIS PHILIPPE	25/06/2013	24/06/2025	2.163,52 €	Jeton(s) de présence	10 / 10	100%
Administrateur	EL HASNAOUI SARAH	01/02/2019	24/06/2025	1.293,00 €	Jeton(s) de présence	6 / 10	60%
Administratrice	GAGLIARDO SALVATORE	25/06/2019	24/06/2025	1.945,89 €	Jeton(s) de présence	9 / 10	90%
Administrateur	GERKENS MURIEL	28/03/2019	24/06/2025	2.163,52 €	Jeton(s) de présence	10 / 10	100%
Administrateur	GROSJEAN PHILIPPE	06/07/2017	24/06/2025	1.950,15 €	Jeton(s) de présence	9 / 10	90%
Administratrice	LEJUNE LUC	26/06/2018	24/06/2025	2.163,52 €	Jeton(s) de présence	10 / 10	100%
Administrateur	MOSSOUX NATACHA	25/06/2019	24/06/2025	2.376,89 €	Jeton(s) de présence	10 / 10	100%
Administrateur	POLESE VALTER	25/06/2013	24/06/2025	1.945,89 €	Jeton(s) de présence	9 / 10	90%
Administrateur	MANDAT VACANT (PTB)	/	/	/	Jeton(s) de présence	/	0%
Titre	Nom, prénom	Durée du mandat		Rémunération annuelle brute	Détail & Justification de la rémunération	Nbr de réunions	% présence
Bureau Exécutif							
Administrateur	BOUAZZA LAYLA	05/11/2019	24/06/2025	1.083,89 €	Jeton(s) de présence	6 / 6	100%
Administrateur	HENRI CHRISTOPHE	27/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	6 / 6	100%
Administrateur	WILLEMS THIERRY	27/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	6 / 6	100%

2

Comité d'audit									
Administrateur	DELVAUX LUC	27/06/2019	24/06/2025	435,26 €	Jeton(s) de présence	2 / 2	100%		
Administrateur	GROSJEAN PHILIPPE	27/06/2019	24/06/2025	435,26 €	Jeton(s) de présence	2 / 2	100%		
Administrateur	POLESE VALTER	27/06/2019	24/06/2025	435,26 €	Jeton(s) de présence	2 / 2	100%		
Comité de rémunération									
Administrateur	BAGCI MUSTAFA	21/11/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	1 / 2	50%		
Administrateur	DUBOIS PHILIPPE	27/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	2 / 2	100%		
Administrateur	GROSJEAN PHILIPPE	27/06/2019	24/06/2025	0,00 €	Jeton(s) de présence	2 / 2	100%		

Commentaires :

- Conseil d'administration
 - Président et vice-Président : rémunération
 - Autres : jetons de présence
- Bureau exécutif : jetons de présence
- Comité d'audit : jetons de présence
- Comité de rémunération : non rémunéré
- Madame Natacha Mossoux a touché, durant l'exercice 2020, un jeton supplémentaire afférent à l'exercice 2019.

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire de la Covid-19 et afin d'assurer la continuité des services au public, différentes réglementations (circulaire du SPW du 16 mars 2020, Décret du 1^{er} octobre 2020 et d'autres Arrêtés du Gouvernement) ont permis, durant les années 2020 et 2021, la tenue des réunions des organes de gestion sous des formes qui s'éloigneraient des dispositions légales en vigueur, notamment le CDLD qui impose que les organes se réunissent physiquement.

Ainsi, les réunions des organes visés ci-dessus se sont tenues principalement par vidéoconférence et ce, afin de respecter au mieux les mesures prises afin de lutter contre la crise sanitaire de la Covid-19.

3.2 Informations relatives aux gestionnaires – Année 2020

3.2.1 Informations relatives à la relation de travail

	Entrée	Sortie	Temps plein	Temps partiel
Bertrand DEMONCEAU	01/04/2008		X	
Damien FOURNIER	16/03/2009		X	
Andrei STOICA	22/01/2013		X	
Caroline DESCHAMPS	22/05/2014		X	
Valérie RENERTE	01/03/2018		X	
Marie DELVAUX	01/01/2020		X	
Valérie DEJARDIN	01/01/2020	31/12/2020		X
Laurence GOMME	06/01/2020		X	
Sophie De Marchin	15/02/2021		X	

3.2.2 Informations relatives à la rémunération

Titre	Nom, prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération
Directeur général	Demonceau Bertrand	115.840,59 €	Rémunération : 111.002,99€* ATN : 4.837,60 €

*il s'agit de la rémunération annuelle brute imposable, avant diminution des cotisations ONSS employés.

Fait à Liège, le 11 mai 2021

Thierry WILLEMS
Président du Conseil d'administration

